

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 01 DECEMBRE 2003

Objet : L'an deux mille trois et le premier Décembre à dix
huit heures

Remplacement
logiciel
informatique Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au
nombre prescrit par le règlement dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Jean THAON

0312/03 Présents ou représentés :

MM. THAON, BALDINI, BONNET, CLARY, ESTROSI, FRERE, LORENZI,
MARY, MORANI, PAUGET, REGHEZZA, VEROLA.
MMES FORESTIER, GIUDICELLI, RENAUDO, PASTOR, PECQUEUR,
SOMARIA, STEFANI.

Le Président informe l'assemblée que la gestion informatique de
l'Ecole Départementale de Musique des A.M. (fichiers élèves,
professeurs, matériel, emplois du temps, etc...) s'effectuent depuis
1990 sur un logiciel "Q&R" fonctionnant en réseau sur DOS. A cette
époque, l'étude et la mise en oeuvre de cet outil de gestion avaient
été réalisées par le service informatique du Conseil Général.

Aujourd'hui, l'Ecole Départementale est confrontée à de graves
problèmes de vétusté (panne à répétition du matériel, impossibilité de
trouver des pièces de rechange, absence de suivi des logiciels
utilisés, etc...). Il conviendrait de remplacer ce logiciel par un
autre plus performant.

Le Président propose de tester sur un poste informatique, le
logiciel "Allegro" adapté aux conservatoires, académies et écoles de
musique et permettant de répondre à tous les problèmes de gestion des
établissements d'enseignement artistique. Les études permettent de
prévoir une dépense de l'ordre de 3 600 euros (le logiciel Allegro 2003
et 1 poste informatique).

En fonction du résultat obtenu et dans un souci de perfectionner le
service, il sera envisagé une étude pour remplacer le matériel
informatique devenu obsolète (7 postes et le réseau), le Président
proposant de solliciter des aides financières auprès Conseil Général
pour le remplacement de ce matériel.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

- 1/ approuve la réalisation de cette opération,
- 2/ charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à
la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

